

La grande Alose L'Alose feinte

Code Natura 2000

1102 1103

Alosa alosa - *Alosa fallax*



© E. Vigneux

Grande Alose

Description de l'espèce

Deux espèces d'alose fréquentent le bassin de la Loire. La grande Alose constitue l'essentiel des stocks, l'Alose feinte ne représentant que 1 à 5% des populations du bassin. Les aloses sont de la même famille que les harengs, elles ont une forme aplatie, une bouche dirigée vers le haut et une carène ventrale ornée d'écaillés coupantes. La grande Alose mesure de 40 à 70 cm pour un poids de 1 à 3,5 kg (50 cm maximum pour l'Alose feinte).

Biologie

La grande Alose se reproduit entre la fin du mois de mai et la fin du mois de juillet sur le cours moyen ou supérieur des grands axes fluviaux. La fécondation a lieu en pleine eau et les œufs viennent se bloquer par dérive dans les interstices du substrat.

Bénéficiant de températures élevées durant la période estivale, la phase d'incubation et le développement juvénile des aloses est particulièrement rapide. En Loire moyenne, on observe les premiers alosons dévaler à partir du mois d'août. Les aloses sortent ensuite de l'estuaire en hiver.

Après 4 ou 5 ans de grossissement en mer, les aloses entreprennent leur migration de reproduction. En basse Loire, celle-ci commence début mars, s'intensifie lorsque la température dépasse 12-13°C, à la fin du mois d'avril et au mois de mai, pour se terminer fin juin avec la reproduction, parfois jusqu'en juillet.

Répartition régionale et populations

La grande Alose occupe une aire de répartition relativement vaste s'étendant jusqu'au bassin amont, sur l'Arroux et l'Allier. On la trouve aussi sur les cours aval des bassins de la Vienne et du Cher. L'Alose feinte quant à elle, se cantonne dans la partie basse du réseau hydrographique, jusqu'en Loire moyenne.

Habitats et mesures de gestion favorables

La présence des aloses est directement liée au degré d'aménagement d'un cours d'eau. Comme pour les autres migrateurs, son aire de répartition s'est fortement réduite avec l'apparition des barrages. Ses capacités de nage limitées et son incapacité à sauter pour franchir une chute rendent les ouvrages encore plus limitants pour la migration de l'espèce et donc pour le maintien de ses stocks.

La suppression des ouvrages ou la réalisation de passes à poissons spécifiques sont les seules possibilités pour que l'espèce recolonise les cours d'eau jusqu'à ses zones de frai préférentielles.

L'espèce ayant de faibles capacités de franchissement, les passes adaptées aux aloses conviennent généralement aux autres grands migrateurs (Lamproie marine et Saumon atlantique).